

#### COMMUNE DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION:

**DATE D'AFFICHAGE:** 

**NOMBRE DE CONSEILLERS** 

**EN EXERCICE**: 29

PRESENTS: 17

**PROCURATION:** 

**VOTANTS**: 17

QUESTION N°

OBJET:

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 29/12/06, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE,

F. DESPLAN

Cachet de la Préfecture

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Février 2007

L'an deux mille Sept, le 14 Février 2007, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Félix DESPLAN**, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix Maire, JEAN-CHARLES Christian 1er Adjt, ROUSSEAU Marcel 2éme Adjt, SEREMES Constance 3éme Adjt, HIBADE Brigitte 4éme Adjt, BELDINEAU/ARCHELERY Alice 5éme Adjt, SINIVASSIN Tony 6éme Adjt, NEROME/ZANDRONIS Liliane 7éme Adjt, CABRION Louisette, PHIBEL/LARGITTE Ghislaine, REMY Yves, DIVIALLE Eudoxie, GUILLAUMME Gilbert, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, SEREMES Joël, DE LA REBERDIERE Annick,

**ETAIENT ABSENTS:**, NARCISSE Pierre, RANCE/SEVERIN Myrianne, ALBERT Jean-Claude, GAMBY/ASTASIE Camille HAGUY/JEAN Brigitte, , LACIDES/BARLAGNE Rénetta, BALLONAD Thierry, ARBAU/BALLONAD Clarisse, FRANCIUS Edgard, ELISABETH Camille, CARENE/DELANNAY Georgette, GUILLAUME Claude.

#### **ETAIT EXCUSE**

KAMOISE Jules 8<sup>éme</sup> Adit,

Madame **SEREMES Constance** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **PREMIERE QUESTION**

#### **DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

En application des dispositions de l'article L.2312-1, un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire a pour but d'informer les membres du conseil sur la politique municipale pour l'année 2007, les projets à venir et les programmes, avant le vote du budget, qui traduira au plan financier les principaux engagements retenus.

Celui-ci doit nous permettre de préfigurer les priorités qui seront affichées dans le projet de budget primitif 2007 qui reprendra fidèlement les résultats comptables ainsi que les restes à réalisés arrêtés au compte administratif 2006

Même s'il ne doit emporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, ce débat constitue une formalité substantielle destinée à éclairer le vote des élus

Le débat qui doit avoir lieu sur la base du rapport de présentation qui vous est remis, participe directement à l'élaboration du budget qui traduira les orientations des politiques de la commune dans ses différents domaines d'intervention.

## LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF REPRENDRA LES RESULTATS COMPTABLES ET LES RESTES A REALISER DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006.

Le droit budgétaire des collectivités territoriales présente cette intéressante différence avec celui de l'Etat que les soldes d'une année sont reportés sur le budget de l'année suivante dont ils deviennent une recette lorsqu'ils sont positifs ou une charge lorsqu'ils sont négatifs.

Le budget primitif 2007 doit être voté en équilibre conformément aux règles de la comptabilité publique

L'enchaînement des exercices se fait en principe par la liaison entre le compte administratif qui constate ces soldes et le budget supplémentaire qui les reprend. Cependant pour ce qui concerne la commune de Pointe-Noire, l'opération va passer par le budget primitif 2007 puisque nous avons prévu de voter le compte administratif 2006 avant le budget 2007.

Cette technique donne une vision plus claire au budget primitif par le report des résultats ; elle permet de faire un budget vraiment annuel en ayant dans le budget primitif à la fois les reports de restes à réaliser et les nouveaux investissements. Cela assure que le résultat d'exécution de 2006 sera réaffecté dès le vote du budget primitif 2007.

Elle permet de ramener la D.M à sa fonction naturelle de correction et d'ajustement à la marge comme ce fut le cas en 2006.

Cependant, elle comporte aussi des risques tenant notamment au fait que la collectivité se prive de marges de manœuvres lors de l'élaboration de sa DM qui n'enregistrera plus de reports de recettes et devra donc s'équilibrer en fonctionnement soit grâce à la notification de recettes supérieures aux prévisions initiales en matières de fiscalité directe ou indirecte ou de dotations, soit par des réductions de dépenses.

Il n'est pas inutile de rappeler que notre collectivité a déjà consolidé ses finances.

Ainsi, la situation budgétaire prévisionnelle cumulée après le vote du budget primitif 2006 se présentait comme suit :

#### **BUDGET PRIMITIF 2006**

	FONCTION	NNEMENT	INVESTIS	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
Budget Primitif	10 838 620.01	10 838 620.01	4 197 126.70	6 646 247.30		
Report	0.00	0.00	3 900 616.39	1 451 495.79		
TOTAL	10 838 620.01	10 838 620.01	8 097 743.09	8 097 743.09		

Nous avions voté une décision modificative pour ajuster et corriger ce budget au mois de novembre 2006.

Après intégration de cette décision modificative, la balance générale du budget se présentait comme suit :

#### **BALANCE DU BUDGET 2006 APRES DM**

	FONCTION	NNEMENT	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES		
Budget Primitif	10 838 620.01	10 838 620.01	4 197 126.70	6 646 247.30		
Report	0.00	0.00	3 900 616.39	1 451 495.79		
Décision Modificative	294 711.63	294 711.63	270 474.17	270 474.17		
TOTAL	11 133 331.64	11 133 331.64	8 368 217.26	8 368 217.26		

#### **EXECUTION DU BUDGET 2006**

#### I/ FONCTIONNEMENT

#### 1. Dépenses

Elles concernent les chapitres budgétaires suivants ;

- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnel
- 65 Autres charges de gestion courante
- 66 Charges financières

#### Tableau comparatif des dépenses (euros)

Chapitres / Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
011	1 070 458	1 193 065	955 379	1 723 788	1 627 532	1 618 374
012	4 451 197	3 955 247	4 467 028	3 507 556	3 826 422	4 295 375
65	1 058 660	1 050 683	1 447 948	1 566 901	2 046 641	1 932 381
66	152 420	123 304	118 819	69 739	81 085	136 514

#### Commentaires:

#### Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les dépenses à caractère général se sont stabilisées et devront se maintenir au cours du présent exercice.

• Chapitre 012 – CHARGES DE PERSONNEL

Une augmentation significative (12.26 %) de la masse salariale en 2006 dû à l'application des diverses décisions de la CAP et aux différentes réformes de la fonction publique territoriale.

A l'intégration progressive et avancement des agents communaux notamment pour les agents à temps partiel.

La masse salariale 2007 devrait se stabiliser à périmètre constant en tenant compte de la suite des réformes en cours et de l'intégration des emplois aidés. Parallèlement divers départs à la retraite sont prévus en cours d'année.

La corrélation entre les évolutions et promotions d'une part et les départs à la retraite d'autre part devrait permettre une stabilisation de la masse salariale au niveau du BP 2006 (4 500 000.)

• Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANT

#### Centre Communal d'Action Sociale

Légère augmentation de la contribution communale au CCAS pour tenir compte de la volonté de la municipalité de venir en aide aux plus défavorisés par le biais d'actions en faveur des personnes âgées et isolées.

Année 2006 111 302.51

Année 2007 120 000.00 (+ 7.82 %)

#### Caisse Des Ecoles

Diminution de la contribution à la C D E due à la résorption du déficit en 2006 et à la prise en charge des agents de surveillance des écoles à l'inter classe et réfectoire. (Contrat pluri annuel avec la **SAF** cf. Délibération du conseil Municipal du 22/12/2006)

Année 2006 900 976.36 (dotation exceptionnelle)

Année 2007 750 000.00

#### **Autres organismes**

La contribution aux organismes de regroupement devrait diminuer compte tenu de la volonté municipale de quitter le syndicat de l'abattoir.

Par ailleurs, l'effort envers les différentes associations devrait se maintenir dans la droite ligne de la volonté municipale d'accompagner toutes actions visant à contribuer à l'épanouissement de la population.

SDIS: 126 717 contre 147 697, en baisse par rapport à 2006.

OMVACS: 124 000 y compris les manifestations et évènementiels

CHARGES FINANCIERES

Légère baisse en 2007 de l'intérêt de la dette compte tenu de divers contrats totalement remboursés.

Année 2006 136 514.00 Année 2007 125 000.00

#### 2. Recettes

Elles regroupent les chapitres budgétaires suivants ;

- 70 Produits des services
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations75 Autres produits de gestion courante
- 013 Atténuation de charges
- 77 Produits exceptionnels
- 79 Transferts de charges

#### Tableau comparatif des recettes (euros)

Chapitres /Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
70	37 777	27 381	25 890	15 540	11 861	8 867
73	5 122 376	5 301 596	5 455 390	6 090 363	5 537 284	5 173 016
74	1 769 383	1 362 950	1 976 386	1 627 045	2 295 010	1 763 530
<b>75</b>	38 956	43 682	35 754	32 323	29 770	31 079
013	182 324	195 294	247 519	166 297	120 195	107 926
77		99 643	115 094	* 532 092	107 911	249 290
79			64 428		219 798	

total 7 150 816 7 030 906 7 920	461   8 463 660   8 121 829   7 333 708
---------------------------------	---

#### Commentaires

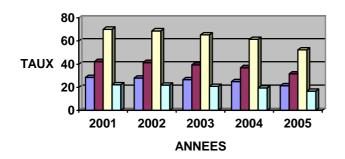
Globalement, les recettes continuent de diminuer. Cette situation est la suite logique de divers facteurs conjoncturels

- Faible utilisation des services du domaine (hors concession cimetière)
- Atténuation des charges en nette régression compte tenu de l'effet dégressif de l'aide apportée aux contrats aidés
- Désengagement progressif de l'Etat par une stabilisation des dotations qui ne tient pas compte des missions et coûts de la vie.
- Et enfin, comme annoncé en début de mandature la diminution significative de l'impôt est effective.

		2001 2002 2003 2004		004	2005					
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produi t	Tau x	Produit
ТН	28.52	608 698	27.95	631 670	26.55	600 030	24.96	574 080	21.2 5	488 750
TFB	42.22	1 086 464	41.38	1 074 225	39.31	1 020 488	36.95	1 027 949	31.4 6	875 217
TFN B	70.20	27 183	68.80	27 107	65.36	25 752	61.44	25 375	52.3 1	21 604
TP	22.19	281 114	21.75	331 470	20.66	314 858	19.42	303 340	16.5 3	258 199
		2 003 459		2 064 472		1 961 248		1 930 744		1 643 770

<sup>-</sup> le Taux de variation des quatre taxes sur la période 2001 – 2005 : - 25.49 %

#### **VARIATION TAUX LOCAUX 2001 - 2005**





Ta	aux de 2006	PRODUIT
Taxe d'habitation	20.19	504 750
Taxe foncier bât	i 29.89	849 175
Taxe foncier nor	n bâti 49.70	16 997
Taxe profession	nelle 16.53	264 811
Produit total	1 635 733	

Soit une diminution global par rapport à 2005 d'environ 5 %

## L'objectif fixé par l'équipe municipale d'une baisse des taux de 30 % sur la mandature a été atteint dès 2006.

Il convient aujourd'hui de stabiliser ces taux afin de ne pas grever les actions municipales en faveur de la population.

#### **II/ INVESTISSEMENT**

#### 1. Dépenses

S'agissant des opérations d'investissement, la réalisation des divers engagements est en cours.

Toutefois, il convient de signaler que des opérations ont été menées à leur terme. Il s'agit notamment de la réfection du clocher de l'église (250 000.00 €) et les divers travaux de voirie (programme annuel du Fond Routier 2005/2006 et Dégâts Jeanne 810 000 €).

La poursuite du développement de l'outil informatique s'accentue. A terme, il s'agit de doter l'ensemble des services de matériels et logiciels adaptés pour assurer un meilleur service public.

Au cours du présent exercice, outre la poursuite de chantiers en cours ;

Réhabilitation du lavoir d'Acomat
 Rénovation de l'école de Baillargent
 250 000.00
 420 000.00

• Aménagement du local des serv. techniques 325 000.00

• Agrandissement du cimetière 270 000.00

• Rénovation de la piscine communale 500 000.00

• Travaux de VRD au lotissement Guyonneau 550 000.00

• Autres travaux (Dégâts Jeanne)

Infrastructures sportives 644 531.00

(Convention de mandat avec la SEMSAMAR)

Sites et Plages 297 000.00

Bâtiments publics 93 000.00

Bâtiments scolaires 281 000.00

Il s'agira prioritairement de mener à terme l'ensemble de ces travaux en tenant compte des éventuels ajustements budgétaires au BP 2007.

Divers grands chantiers font déjà l'objet d'études :

Réfection du gymnase (opération avancée)

Réhabilitation de l'actuel OMVACS

Place de l'église (subvention sénat)

Réhabilitation de l'Ecole maternelle de Baillargent

Pour ces investissements d'un coût financier très important il nous faudra obtenir des concours extérieurs et mobiliser l'ensemble des moyens de financements disponibles.

#### 2. Recettes

L'effort financier de l'Etat, de la Région et du département, dans le cadre des dépenses d'investissement de la collectivité sont à hauteur d'environ 30 %.

Cependant, outre les fonds propres, la collectivité avait fait appel à l'emprunt pour 1 991 632.94 € afin de financer son programme d'équipement.

ORGANISMES	MONTANTS	REMBOURSEMENT 2006					
ORGANISMES	MONTANTS	CAPITAL	INTERET	ANNUITE			
DEXIA/CLF	1 600 931.63	78 441.54	75 279.52	153 721.06			
Caisse d'Epargne	311 902.37	31 190.24	11 873.61	43 063.85			
Crédit Agricole	39 471.00	3 947.10	1 428.85	5 375.95			
Crédit Agricole	28 605.00	2 427.08	1 012.62	3 439.70			
TOTAL	1 991 632.94	116 005.96	89 594.60	205 600.56			

En 2007, les intérêts de la dette s'élèveront à 124 711 et le remboursement du capital à 257 045.

La collectivité conserve une capacité à emprunter en cas de besoin pour financer son budget d'investissement

#### Les recettes prévisionnelles pour l'exercice 2006

L'élaboration du budget 2007 s'inscrit dans un contexte particulièrement incertain lié aux réformes engagées dans un contexte général de désengagement de l'Etat,

#### **LES RECETTES FISCALES**

A taux constant, le montant du produit de la fiscalité directe est estimé à **1,6 M€** pour 2006, hors évolution des bases.

#### LA FISCALITE DIRECTE

Les recettes liées à la fiscalité directe proviennent des impositions directes qui sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle, ainsi que la TEOM.

Les taux des trois premières taxes ménages ont baissé comme indiqué ci-dessus de 30 % de 2001 à 2006.

#### Les dotations de l'Etat

Pour l'heure elles ne sont pas encore connues, mais vraisemblablement, elles subiront une légère baisse ou du moins une stagnation, eu égard aux dispositions de la Loi de finances 2007 privilégiant les EPCI dans l'enveloppe globale.

Nous envisageons également de solliciter la DGE pour les travaux dans les écoles et la poursuite de leur équipement informatique.

Néanmoins des incertitudes demeurent sur la possibilité de mobiliser dès cet exercice 2007 les fonds du PO 2007-2013 qui n'est pas encore en phase opérationnelle.

a CONSOLIDATION de l'équilibre budgétaire dès le vote du projet de budget primitif 2007, tel sera note objectif

Voilà présenté le cadrage budgétaire proposé au titre des orientations budgétaires pour l'année 2007.

Plus que jamais, il me paraît primordial que le budget primitif 2007 devra s'appuyer sur une vision prospective de nature à garantir l'avenir de la politique communale.

Le choix des dépenses sera dicté par la recherche de leur efficacité et devra se doubler du souci de répondre aux besoins immédiats de la population et préparer l'avenir par des investissements utiles notamment dans les écoles.

POUR EXPEDITION CONFORME

**LE MAIRE** 

**F.DESPLAN** 

#### **DEUXIEME QUESTION**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ACCORDANT AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2007 (caisse DES ECOLES ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le rôle important que joue la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale sur le territoire.

Il signale que pour assurer leur mission les deux établissements publics reçoivent de la Commune la quasi totalité de leurs moyens financiers.

Il convient donc pour le présent exercice budgétaire de statuer sur les concours alloués.

Il invite l'assemblée à délibérer

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres présents

1°) – D'accorder au titre de l'année **2007** la subvention de fonctionnement comme suit :

CAISSE DES ECOLES 750.000,00 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 120.000,00

**2°)** - Dit que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2007 de la Commune aux articles 657361 et 657362

#### **TROISIEME QUESTION**

## DELIBERATION DU CONSEIL METTANT EN PLACE LE PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX POUR L'ELECTRIFICATION RURALE 2007 (ER 2007)

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du projet d'électrification rurale 2007 (extensions diverses et renforcements) établi par le service technique communal, en accord avec le service de la D.A.F. et l'E.D.F.

Il souligne que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont la dépense s'élève à la somme de :

#### **PROGRAMME PREVISIONNEL**

Extension BTA Bellevue	27.690,96
Extension BTA Caraïbe	24.481,66
Extension BTA Varin 1	13.583,64
Extension BTA Varin 2	26.280,60
Extension Mahault (quartier Engoulevent)	24.254,45
Extension BTA Varin 3	18.185,01
Extension BTA Acomat-Thomy	
(quartier SEREMES/DAMAL)	23.000,00
Extension BTA bas de céléon	
(quartier ANNEROSE Christian)	21.000,00
Extension BTA Placette de Fonds Baillargent	16.905,47

Il convient, dit-il, de l'adopter à l'effet de solliciter le financement près du Département.

Le Conseil Municipal

Ouï les explications de Monsieur le Maire

Après avoir pris connaissance du projet

**DECIDE** 

- 1°) D'agréer le programme d'électrification rurale 2007, tel que proposé par le Maire
- **2°)** Dit que le Maire est autorisé à rechercher le financement de ce programme près des différents partenaires et singulièrement près......
- $3^{\circ}$ ) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

#### **QUATRIEME QUESTION**

## <u>DELIBERATION DU CONSEIL SOLLICITANT LE RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT DE L'ABATTOIR</u>

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 29 Décembre 2004 agréant le retrait du syndicat de l'abattoir de la Commune de Vieux-Habitants.

Il signale à l'assistance qu'il n'existe pas de structure opérationnelle et en l'absence de professionnels de la boucherie sur le territoire communal, plus rien ne justifie la présence de la commune au sein du Syndicat de l'Abattoir.

Il invite le Conseil à exprimer et à donner son avis sur la décision de retrait.

Le Conseil Municipal

Ouï les explications de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré et donné son avis

#### **DECIDE**

A l'unanimité des membres

- 1°) D'agréer le retrait de la Commune de Pointe-Noire au sein du Syndicat de l'Abattoir
- **2°)** D e solliciter l'accord des autres communes membres pour le retrait de la Commune de Pointe :noire
- **3°)** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

#### **CINQUIEME QUESTION**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ACCORDANT UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE VOYAGE PEDAGOGIQUE A DEUX ETABLISSEMENTS SOCLAIRES: L'ATELIER PATRIMOINE DU LYCEE DE POINTE/NOIRE ET LE FOYER SOCIOEDUCATIF DU COLLEGE DE POINTE/NOIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la volonté pour la Commune de contribuer sous toute forme à l'éducation et à l'épanouissement de la jeunesse.

Il signale aux membres du Conseil que dans ce cadre, il a été saisi par courrier de deux demandes de subvention émanant du Lycée et du Collège à l'effet d'effectuer un voyage d'étude et de découverte à Saint-Domingue pour les élèves du lycée de Pointe-Noire et en Italie pour ceux du Collège.

Il convient dit-il de permettre aux jeunes de pouvoir réaliser leur projet pédagogique en leur apportant un soutien financier.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après discussions et échanges de vues

#### **DECIDE**

- **1°)** D'accorder une subvention de 1.500,00 € au Lycée et 1.500,00 € au Collège pour mener à bien leur projet.
  - 2)° Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal
- **3°)** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération

#### **SIXIEME QUESTION**

#### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUTORISANT LE MAIRE A PROCEDER A LA REFORME DE DEUX VEHICULES COMMUNAUX (PEUGEOT 504 CAMIONNETTE ET RENAULT EXPRESS)

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune possède deux véhicules du service technique qui sont en état de vétusté avancé et qui sont immobilisés depuis plusieurs mois car ils sont inaptes à la circulation.

Il s'agit en l'occurrence :

D'une camionnette Peugeot 504 immatriculée 775 AMP 971 datant de Mai 1996

Et d'une Renault Express immatriculée 155 WK 971 datant de Mars 1987

Il signale que ces deux véhicules ne sont plus côtés à l'argus et ne répondent plus aux différentes normes de sécurité exigées par le contrôle technique.

Il appartient dit-il au conseil de délibérer et d'émettre un avis

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Après discussions et échanges de vues

**DECIDE** 

- **1°)** De réformer définitivement les deux véhicules et de les sortir ainsi du patrimoine communal conformément à la réglementation en vigueur.
- **2°)** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application pratique de la présente délibération.

#### **SEPTIEME QUESTION**

## DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN A SAINT-CELEON POUR UN PROJET IMMOBILIER

Monsieur le Maire expose au Conseil, que Monsieur **FALLOPE Pierre**, Ingénieur Conseil Gérant du bureau d'études technique, situé à BASSE/TERRE a déposé une demande d'acquisition d'un terrain communal d'une superficie de 3 à 5 hectares à extraire de la parcelle cadastrée BH 191, au lieu dit « Saint-Léon » à Mahault en vue d'édifier un lotissement à caractère résidentiel.

Il signale que la Commune de Pointe-Noire par sa situation géographique devrait prendre toute sa place dans le développement de la côte sous le vent.

Il propose donc au Conseil de se prononcer et d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après avoir délibéré

DECIDE

- **1°**) De donner un accord de principe sur la cession d'une parcelle de 3 à 5 hectares en vue de la réalisation du projet.
- **2°)** Dit que cette vente se fera sur la base des délimitations parcellaire de l'estimation de la valeur vénale du dit terrain établit par les services fiscaux.
- **3°)** De confier la transaction à l'office notarial R et D BEAUBRUN à charge pour l'acquéreur ou tous autres offices de son choix.
- **4°)** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

#### **HUITIEME QUESTION**

## <u>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL OCTOYANT UNE SUBVENTION A</u> L'ASSOCIATION « UNIS SPORT LAMENTINOIS »

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a été saisi par courrier en date du 01 Février 2007, d'une demande de subvention formulée par Monsieur KANDASSAMY Président de « **L'UNIS SPORT LAMENTINOIS** « , en vue de l'organisation d'une compétition cycliste dénommé « LA CORNICHE D'OR ».

Il signale que cette manifestation regroupe les quatre communes de la zone géographique du nord Basse-Terre se déroulera du 11 au 13 Mai 2007.

Il invite l'assemblée à délibérer et à faire connaître son avis

Le Conseil Municipal

Ouï les explications de Monsieur le Maire

Après discussions et échanges de vues

#### **DECIDE**

- **1°)** D'accorder une subvention de 3.000,00 € à l'Unis Sport Lamentinois pour l'organisation de cette manifestation.
  - 2°) Dit que les crédits seront inscrits au Budget Communal
- **3°)** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

#### **NEUVIEME QUESTION**

#### **DELIBERATION ADOPTANT LA CONVENTION CADRE 2007**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 Mai 2002 portant classement de la route de Thomy et de Trou Caverne/Belle-Hôtesse d'intérêt économique régional.

Il signale que le Conseil Régional par délibération N°CR/06-681 du 03 Juillet 2006 décide de soutenir les actions menées par la Commune en matière d'aménagement de voiries, en application de l'article L.4211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle propose par une convention cadre, de définir conjointement, un programme de travaux de réfection du réseau routier.

#### Ces travaux concerneront:

- Le terrassement, la chaussée, l'assainissement pluvial, et les exutoires, l'équipement de sécurité, signalisation horizontale et verticale de direction et de police, le déplacement et la réparation des réseaux pour les routes suivantes :

## TROU-CAVERNE/BELLE HÔTESSE THOMY

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer cette convention cadre avec la région.

L'assemblée après discussions et échanges de vues

#### **DECIDE**

- **1°)** D'autoriser le Maire à signer une convention cadre avec la Région pour des travaux de réfection du réseau routier caractérisé par :
- Le terrassement, la chaussée, l'assainissement pluvial, et les exutoires, l'équipement de sécurité, signalisation horizontale et verticale de direction et de police, le déplacement et la réparation du réseau pour les routes de :

## TROU CAVERNE/BELLE HÔTESSE THOMY

**2°)** – De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.